



Conseil économique et social

Distr. limitée
24 juin 2016
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-sixième session

31 mai-24 juin 2016

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-sixième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Aleg Yermalovich (Biélorus)

Additif

Questions de coordination : Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

[Point 4 b)]

Appui du système des Nations Unies au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

1. À sa 9^e séance, le 3 juin 2016, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (E/AC.51/2016/5).
2. Le Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique a présenté le rapport et répondu aux questions soulevées au cours du débat que le Comité y a consacré.

Débat

3. Les délégations ont remercié le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et lui ont exprimé leur soutien. Elles ont également félicité le Conseiller spécial pour l'exhaustivité du rapport et les informations qu'il contenait.
4. Les délégations ont approuvé ce qu'avait fait le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique pour renforcer la cohérence, la coordination et l'efficacité de l'appui fourni par le système des Nations Unies au NEPAD, notamment dans le contexte des changements et des transformations constants qui se produisaient en Afrique et à l'échelle mondiale.



5. Les délégations ont encouragé l'action menée en faveur du NEPAD et de l'Afrique dans les domaines du développement socioéconomique, de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme, du développement de l'infrastructure, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de l'industrie, du commerce et de l'accès aux marchés, de la bonne gouvernance, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, de l'environnement, de la population et de l'urbanisation, du développement social et humain et de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Par ailleurs, elles ont noté que l'Afrique figurait toujours en bonne place parmi les priorités énoncées pour la période 2018-2019 dans le plan-cadre.

6. Les délégations ont réaffirmé qu'il fallait continuer de soutenir les États Membres d'Afrique, l'Union africaine et les communautés économiques régionales africaines dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et de l'Accord de Paris adopté au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Des éclaircissements ont été demandés sur les difficultés rencontrées par le Bureau dans sa collaboration avec l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales africaines.

7. Les délégations ont souligné combien la coopération bilatérale, triangulaire, multilatérale et Sud-Sud, telle que le partenariat établi dans le cadre de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, pouvait faciliter la mobilisation des ressources, la mise en œuvre du NEPAD et le développement de l'Afrique. Elles ont également exprimé leur soutien au Sommet de Johannesburg du Forum sur la coopération sino-africaine et aux décisions adoptées à l'issue du Sommet.

8. Des éclaircissements ont été demandés au sujet du mécanisme de suivi de l'Organisation des Nations Unies chargé d'examiner la tenue des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique par les pays africains et leurs partenaires de développement; on a en particulier demandé où en était l'élaboration du deuxième rapport biennal et quand il serait publié. Les délégations ont souligné que l'exécution du mandat relatif au mécanisme de suivi exigeait aussi que les effectifs du Bureau soient renforcés. À cet égard, elles ont noté avec préoccupation les retards pris dans le recrutement des effectifs approuvés du Bureau et souligné que celui-ci devait y remédier sans tarder.

9. Les délégations ont souligné qu'il importait de renforcer la coordination des activités menées par le système des Nations Unies pour mettre en œuvre le Programme de développement des infrastructures en Afrique et ont demandé instamment que les travaux de la nouvelle Instance mondiale dédiée aux infrastructures soient harmonisés avec la mise en œuvre du Programme 2030 et soient incorporés dans les travaux du Bureau et du Mécanisme de coordination régionale.

10. Des précisions ont été demandées sur la compatibilité, la cohérence et les synergies existant entre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 adopté par l'Union africaine et le plan décennal de mise en œuvre connexe, s'agissant en particulier de renforcer les effets de synergie et la complémentarité entre les cadres mondiaux et régionaux et de faciliter l'acceptation, l'intégration au niveau national et la mise en œuvre de tous les cadres de développement en Afrique.

11. Des éclaircissements ont été demandés au sujet de l'Année africaine des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes mentionnée dans le rapport, en particulier sur la conclusion selon laquelle le système des Nations Unies devrait renforcer sa coordination et son appui de manière à accélérer la concrétisation de tous les engagements relatifs à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à la protection des droits des femmes. Une délégation a demandé pourquoi l'accent était mis seulement sur cet aspect et non sur tous les aspects des droits de l'homme.

12. Par ailleurs, des éclaircissements ont été demandés sur le rôle joué par le Bureau dans la prévention des conflits et la médiation en faveur de la paix dans des pays africains comme le Burundi et la Guinée-Bissau et la mobilisation de l'appui du système des Nations Unies et des partenaires de développement bilatéraux. Les délégations ont demandé ce qu'avait fait le Bureau pour appuyer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine en faveur de la paix et de la sécurité, s'agissant en particulier de mobiliser l'appui international en faveur de la Mission de l'Union africaine en Somalie et de faire face à la détérioration de la situation au Burundi.

13. Tout en prenant note et en se félicitant du Partenariat sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique, qui devrait succéder au Programme décennal de renforcement des capacités lorsque celui-ci prendra fin en décembre 2016, les délégations ont noté que l'Organisation des Nations Unies aurait de la difficulté à soutenir l'Union africaine et le NEPAD car les ressources financières affectées aux modules thématiques du Mécanisme de coordination régionale et à la mise en œuvre du Partenariat étaient insuffisantes.

14. Les délégations se sont dites préoccupées par l'insuffisance des ressources destinées à financer la mise en œuvre des cadres de développement mondiaux et régionaux en Afrique.

15. Les délégations ont pris note de l'important taux d'exécution du programme 15 (Développement économique et social de l'Afrique) et des résultats obtenus tels qu'ils étaient présentés dans le rapport sur l'exécution des programmes pour la période 2014-2015 et ont demandé quels étaient les enseignements retenus et les difficultés rencontrées. Des précisions ont également été demandées sur la corrélation entre les indicateurs de succès du cadre stratégique du programme 9 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) et les constatations contenues dans le rapport du Secrétaire général (E/AC.51.2016/5).

Conclusions et recommandations

16. **Le Comité accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies au NEPAD (E/AC.51/2016/5) et recommande que l'Assemblée générale fasse siennes les conclusions et recommandations formulées aux paragraphes 112 à 121 dudit rapport.**

17. **Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer de faire état de façon détaillée, dans ses prochains rapports, des résultats auxquels la réalisation des objectifs du NEPAD aura permis d'aboutir.**

18. **Le Comité recommande également que l'Assemblée générale demande une nouvelle fois aux organismes des Nations Unies de renforcer la cohérence de leurs activités en faveur du NEPAD, compte tenu des modules convenus du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, et demande que les organismes du**

système des Nations Unies continuent de prendre en compte les besoins particuliers de l'Afrique dans toutes leurs activités normatives et opérationnelles, notamment pour ce qui est du financement des programmes et des projets, de la mobilisation des ressources et de l'aide humanitaire.

19. Le Comité recommande en outre que l'Assemblée générale demande aux organismes des Nations Unies de continuer à œuvrer en étroite coordination avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, qui est l'organe technique de l'Union africaine, et avec d'autres groupes de la Commission de l'Union africaine et du NEPAD, afin d'appuyer les plans stratégiques de la Commission et le plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

20. Le Comité recommande que l'Assemblée générale demande au système des Nations Unies de renforcer son appui à la mise en œuvre des plans stratégiques et programmes du NEPAD dans le contexte du Programme d'action d'Addis-Abeba, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

21. Le Comité recommande également que l'Assemblée générale insiste sur la nécessité pour les organismes des Nations Unies et les organes intergouvernementaux de continuer à prendre en considération les vues, les observations et les suggestions des organisations régionales et sous-régionales, comme l'Union africaine, lors de l'élaboration de politiques et de la prise de décisions, en particulier dans les domaines de la médiation, de la prévention des conflits, et de la paix et de la sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies et dans le plein respect des principes de l'appropriation nationale, de l'impartialité et du consentement des parties.

22. Le Comité recommande en outre que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que les activités menées par le système des Nations Unies à l'appui du NEPAD dans les domaines de la médiation et de la prévention des conflits soient harmonisées et tiennent compte des mécanismes existant dans la région et la sous-région afin d'éviter des chevauchements d'activité, conformément à la Charte des Nations Unies dans le plein respect des principes de l'appropriation nationale, de l'impartialité et du consentement des parties.

23. Le Comité recommande que le Secrétaire général continue de faire état, dans ses rapport sur le NEPAD, non seulement de la tenue de séminaires, d'ateliers et de réunions, mais aussi d'autres mesures concrètes et des résultats tangibles s'agissant de l'appui apporté par les organismes des Nations Unies aux projets du NEPAD dans l'ensemble de l'Afrique, tout en soulignant qu'il conviendrait de renforcer encore, dans les prochains rapports, l'accent mis sur les effets, tant quantitatifs que qualitatifs, des activités menées par les entités du système des Nations Unies à l'appui du NEPAD, compte tenu des ressources mobilisées.

24. Le Comité félicite le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que les prochains rapports sur le NEPAD continuent de rendre compte des activités que mène le Bureau dans le domaine du plaidoyer et des travaux d'analyse, de la cohérence et de la coordination et de la facilitation des débats intergouvernementaux concernant l'appui fourni par le système des Nations Unies au NEPAD.

25. Le Comité recommande également que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de rendre compte, dans son rapport sur le NEPAD, des activités qu'il mène en vue d'aider les pays à répondre aux préoccupations concernant la protection des femmes et des enfants, notamment contre les violences sexuelles.

26. Le Comité souligne qu'il importe que les organismes des Nations Unies continuent d'aider la région à s'attaquer aux nouveaux problèmes liés à la gouvernance, à l'extrémisme et au terrorisme, ainsi qu'aux problèmes rencontrés par les jeunes, et recommande qu'il en soit rendu compte dans le rapport du Secrétaire général.

27. Le Comité reconnaît l'importance que revêt le développement des infrastructures matérielles en Afrique, notamment de l'énergie, des voies ferrées et des autoroutes, et recommande que l'Assemblée générale prie encore une fois le Secrétaire général de mobiliser davantage l'appui du système des Nations Unies dans ce domaine, en particulier en faveur des initiatives des communautés économiques régionales.

28. Le Comité souligne qu'il faut poursuivre l'exécution d'activités liées au mécanisme de suivi et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de s'assurer que ses prochains rapports sur le NEPAD en rendent compte.

29. Le Comité note avec préoccupation les retards pris dans le recrutement du personnel chargé de l'exécution des activités liées au mécanisme de suivi et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de prendre les mesures qui s'imposent pour faire en sorte que tous les effectifs approuvés pour le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique soient recrutés à titre prioritaire et sans plus tarder afin d'éviter que l'exécution du mandat ne soit entravée.